

JOURNAL OFFICIEL**DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL****PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE**

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS
	VOIE NORMALE		VOIE AERIENNE		
	Six mois	Un an	Six mois	Un an	La ligne 1.000 francs
Pour les abonnements et les annonces adresser au directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque.	Senegal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f 31.000f.		-	-	Chaque annonce répétée : Moitié prix.
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Etranger : France, Zaïre R.C.A. Gabon, Maroc Algérie, Tunisie - -		20.000f.	40.000f.	(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs.	Etranger : Autres Pays 25.000f/40.000f.		25.000f/40.000f.		Compte bancaire BICIS, n° 952 790 63-81
	Prix du numéro Année courante 600 f		Année ant. 700f.		
	Par la poste : Majoration de 130 f par numéro				
	Journal légalisé 900 f		Par la poste		

S O M M A I R E**PARTIE OFFICIELLE****LOI**

2001

1 ^{er} octobre Loi n° 2001-08 portant loi de finances rectificative pour l'année financière 2001	657
15 octobre Loi organique n° 2001-09 relative aux lois de finances	661

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces 671

PARTIE OFFICIELLE**LOI**

LOI N° 2001-08 DU 1^{ER} OCTOBRE 2001
PORTANT LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE
POUR L'ANNEE FINANCIERE 2001.

L'Assemblée nationale a adopté en sa séance du lundi 10 septembre 2001; .

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. - Les articles 1, 3, 4, 5, 15, et 17 de la loi 2000-36 du 29 décembre 2000 portant loi de finances pour l'année 2001 sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

PREMIERE PARTIE - VOIES ET MOYENS

Article premier. I. - Pour la loi de finances rectificative de l'année 2001, les ressources et les charges de l'Etat et l'équilibre qui en résultent, sont fixés aux montants suivants :

En milliards de francs

RESSOURCES		CHARGES	SOLDE
I - OPERATIONS DONT LE TRESOR PUBLIC EST COMPTABLE ASSIGNATAIRE			
A - BUDGET GENERAL			
A. 1 - Recettes ordinaires	591,4	Dépenses ordinaires	483,1 108,3
A. 2 - Recettes extraordinaires	10,0	Dépenses en capital	135,8 -125,8
SOUS TOTAL = (A1 + A2)	601,4		618,9 -17,5
A. 3 - Dette publique	0,0		108,0 -108,0
TOTAL A = (A1 + A2 + A3)	601,4		726,9 -125,5
B. - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR			
Recettes affectées	31,2	Dépenses	34,7 -3,5
TOTAL C = (A + B)	632,6		761,6 -129,0
II - OPERATIONS DONT LE TRESOR PUBLIC N'EST PAS COMPTABLE ASSIGNATAIRE			
D. - COMPTES ANNEXES AU BUDGET			
Ressources extérieures affectées		Dépenses d'investissements sur	
à des investissements	241,1	ressources extérieures affectées	241,1 0,0
TOTAL E = (C + D)	873,4		1002,7 -129,0

II - Pour la loi de finances rectificative 2001, le Président de la République est autorisé à contracter des emprunts et à recevoir des dons au nom de l'Etat du Sénégal d'un montant de 370.095.000.000 francs CFA.

Ces emprunts pourront être contractés soit sur le marché national, soit sur le marché extérieur auprès des pays ou organismes étrangers et auprès des organismes internationaux à des conditions fixées par décret ou par convention à passer avec ces organismes. »

B - CHARGES

I - BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Art. 3. - Le montant des crédits ouverts pour la loi de finances rectificative de l'année 2001, au titre des services votés réévalués du budget de fonctionnement, est fixé à la somme de 457.900.000.000 CFA ainsi répartie :

- dette publique	84.000.000.000 francs CFA
- dépenses personnel	186.000.000.000 francs CFA
- autres dépenses de fonctionnement	187.900.000.000 francs CFA
Total	457.900.000.000 francs CFA
dont total hors dette publique	373.900.000.000 francs CFA

Art. 4. - Il est ouvert, pour la loi de finances rectificative de l'année 2001, au titre de mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires, des crédits d'un montant de 109.200.000.000 francs CFA ainsi répartis :

- Titre I - Pouvoirs publics	francs CFA
- Titre II - Moyens des services	109.200.000.000 francs CFA
Total	109.200.000.000 francs CFA

Ces crédits sont également répartis par titre et par ministère conformément à l'annexe III de la présente loi.

II - BUDGET CONSOLIDE D'INVESTISSEMENT

Art. 5. - Pour la loi de finances de l'année 2001, les ressources dont le Trésor public est comptable assignataire destinées au financement des dépenses en capital sont évaluées à 135.800.000.000 de francs CFA.

II - Il est ouvert pour la loi de finances rectificative 2001, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital du budget général, des crédits de paiement ainsi répartis :

- Secteur primaire	21.487.000.000 francs CFA
- Secteur secondaire	7.098.000.000 francs CFA
- Secteur tertiaire	31.230.000.000 francs CFA
- Secteur quaternaire	75.985.000.000 francs CFA
Total	135.800.000.000 francs CFA

III - Il est ouvert pour la loi de finances rectificative 2001, au titre des dépenses en capital du budget général, des autorisations de programmes ainsi répartis :

- Secteur primaire	67.112.000.000 francs CFA
- Secteur secondaire	50.334.000.000 francs CFA
- Secteur tertiaire	188.230.000.000 francs CFA
- Secteur quaternaire	340.971.000.000 francs CFA
Total	646.647.000.000 francs CFA

Ces autorisations de programme (AP) sont réparties en secteurs conformément à l'annexe IV jointe à la présente loi.

Ces inscriptions comprennent les crédits ouverts au profit des fonds ci-dessous :

- Fonds routier	15.000.000.000 francs CFA
- Fonds d'équip. collect. locales	3.820.000.000 francs CFA
- Fonds de l'hydraulique	350.000.000 francs CFA
- Fonds de transport urbain	400.000.000 francs CFA
- Fonds promotion jeunesse et ASC	2.000.000.000 francs CFA
- Fonds de garantie rural	3.100.000.000 francs CFA
- Fonds de bonification rural	900.000.000 francs CFA
- Fonds de lutte contre calamités rurales	3.500.000.000 francs CFA

Pour cette présente loi de finances rectificative des crédits de paiement additionnels sont ouverts au profit des dépenses sociales suivantes :

- Santé	2.700.000.000 francs CFA
- Eau et Assainissement	6.400.000.000 francs CFA
- Electrification rurale	2.200.000.000 francs CFA
- Routes et voiries	5.000.000.000 francs CFA
- Education	1.800.000.000 francs CFA
- Promotion de la femme	300.000.000 francs CFA
- Petite enfance	800.000.000 francs CFA

QUATRIEME PARTIE: COMPTES ANNEXES AU BUDGET

Art. 15. - Pour la loi de finances de l'année 2001, les ressources extérieures affectées à des dépenses d'investissement dont le trésor public n'est pas comptable assignataire sont évaluées à 241.095.000.000 de francs CFA.

Il est ouvert pour la loi de finances de l'année 2001, au titre des mesures nouvelles des comptes annexes au budget, la somme de 1.157.566.000.000 de francs CFA correspondant à des financements acquis ainsi repartie

- Emprunt	726.547.000.000 francs CFA
- Subvention	431.019.000.000 francs CFA

CINQUIEME PARTIE: DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 17. - Conformément à l'article 10 de la loi 75-64 du 28 juin 1975 portant loi organique relative aux lois de finances, la liste des chapitres ou comptes spéciaux du Trésor dotés de crédits évaluatifs est donnée en annexe VI.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le 1^{er} octobre 2001

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République:

Le Premier Ministre,

Mame Madior BOYE.

ANNEXE 6

Tableau des dépenses auxquelles s'appliquent des crédits évaluatifs

(Art. 17 du projet de loi)

CHAPITRES ET ARTICLES	NATURE DES DEPENSES
BUDGET GENERAL	TOUS LES SERVICES
	Depenses de personnel
	Indemnités de logement
	AFFAIRES ETRANGERES ET SENEGALAIS
	DE L'EXTERIEUR
2 313 - 1040 - 0	Location immobilière - F
2 313 - 1060 - 0	Indemnités de logement - F
	ECONOMIE ET FINANCES
2604 - 9872 - Q	Subvention BNE pour contrepartie aux marchés financiers extérieurs Pou des dé
2604 - 9846 - 0	Promotion et développement des céréales locales - Sa
2604 - 9980 - 0	Subvention produits pétroliers - Eats
2605 - 9860 - 0	Contribution du Sénégal aux dépenses de l'ass - Elec
2605 - 9824 - 0	Couverture de déficit - Rou
2605 - 9960 - 0	Provision pour timbre douanier - Educ
2862 - 7350 - 1	Impôts et taxes sur marchés publics financés - Prom
2862 - 8067 - 1	Provisions pour exercice droit de préemption - Petite loi.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

Xème LEGISLATURE

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2001

RAPPORT

FAIT AU NOM DE

LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ECONOMIE GENERALE ET DU PLAN

SUR

Le Rapport introductif du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan
sur les

« Orientations budgétaires pour la loi de finances 2002 »

Par

Ndiawar TOURE

Rapporteur

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues,

La Commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan, s'est réunie le lundi 27 Août 2001, sous la présidence du collègue Mama DABO, à l'effet d'examiner le rapport introductif du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan sur « **les orientations budgétaires pour la loi de finances de l'année 2002.**»

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Abdoulaye DIOP, Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, Monsieur Cheikh Hadjibou SOUMARE, Ministre Délégué chargé du Budget et Monsieur Mamadou DIOP, Ministre chargé des Relations avec les Assemblées, tous entourés de leurs principaux collaborateurs.

A cette occasion, le Ministre a d'abord souligné que le débat d'orientation budgétaire se tient dans un contexte où les mutations de l'environnement socio-économique interne ainsi que les exigences de l'environnement international, continuent d'imposer au Sénégal des défis dont singulièrement la réduction significative de la pauvreté et la satisfaction accrue de la demande sociale sous différentes dimensions.

Il a ensuite insisté sur le devoir de l'Etat pour la prise en charge appropriée des engagements auxquels le Sénégal a souscrit au niveau régional et continental à travers notamment la Nouvelle Initiative Africaine (NIA) de développement économique et social née de la fusion des plans OMEGA et du programme de renaissance de l'Afrique pour le millénaire (MAP).

Le Ministre s'est félicité de l'opportunité que nous offre ce débat de faire le point sur la situation économique et sociale de notre pays, de discuter des objectifs que le Gouvernement s'est assignés et des politiques qui seront mises en œuvre en 2002 dans le cadre des orientations stratégiques déclinées par Madame le Premier Ministre dans sa déclaration de politique générale.

Il mettra l'accent sur les deux exigences auxquelles les nouveaux enjeux de la politique macro-économique devront répondre. Il s'agit de la nécessité d'apporter des réponses urgentes à la demande sociale et celle d'approfondir les réformes structurelles afin, notamment, d'améliorer la qualité de la croissance qui devra demeurer soutenue.

Le développement qui s'en est suivi s'articule autour des points suivants :

I - Evolution récente de la situation socio-économique du Sénégal : état des lieux ;

II - Stratégie à court et moyen termes ;

III - Résultats attendus.

I – EVOLUTION RECENTE DE LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DU SENEGAL : état des lieux

L'examen du développement économique récent fait ressortir cinq principales caractéristiques :

- 1 – Une croissance toujours soutenue en 2000-2001 ;
- 2 – une inflation maîtrisée et un déficit du compte courant réduit ;
- 3 – la viabilité financière de l'Etat renforcée ;
- 4 – une orientation favorable au profil des agrégats monétaires ;
- 5 – une amélioration du profil de la dette ramené à un niveau plus viable.

1 - Une croissance toujours soutenue en 2000/2001

L'activité économique, après avoir connu de bonnes performances en 2000, devrait être relativement soutenue en 2001, comparée aux prévisions de croissance des autres régions de l'économie mondiale : 5,4% pour les pays en voie de développement et 4% pour les pays africains. Grâce à la bonne tenue des secteurs primaire et secondaire, mais également au regain d'activité noté au niveau du tertiaire, le produit intérieur brut (PIB) devrait afficher un taux de croissance de 5,8% en 2001 contre 5,6% en 2000.

2 - Une inflation maîtrisée et un déficit du compte courant réduit

En 2000, l'inflation a pu être maîtrisée et maintenue à 0,7% grâce à une bonne politique de gestion de la demande privée et une politique rigoureuse de maîtrise des dépenses publiques.

En 2001, l'évolution des prix devrait être relativement stable avec un maintien de l'indice harmonisé des prix à la consommation autour de l'objectif de 3% souhaité dans le cadre de la surveillance multilatérale. La mise en place du taux unique de TVA n'aura qu'une incidence négligeable sur la stabilité des prix.

Du fait principalement de la baisse des cours des produits pétroliers et du dollar, mais également de la reprise des exportations des produits ICS, le déficit du compte courant, devrait être réduit et ramené de 8,4% du PIB en 2000 à 7,5% en 2001.

La balance des paiements ressortirait globalement excédentaire de 27,3 milliards en 2001 contre un déficit de 15,3 milliards en 2000, grâce à l'effort de mobilisation des capitaux extérieurs.

3 - La viabilité financière de l'Etat renforcée

Pour l'année 2000, le solde budgétaire de base s'est établi à 1,2% du PIB. Cette tendance devrait se maintenir en 2001. Déjà en fin juin 2001, les recettes étaient estimées à 304 milliards, contre 284,1 milliards à la même période de la gestion précédente, soit une hausse de 6,5%. Les dépenses sont en deçà des objectifs du programme économique et financier. Ainsi, l'excédent budgétaire de base se situe en fin juin 2001 à 3% du PIB.

Cette performance est imputable aux mesures prises par les nouvelles autorités marquées par une gestion rigoureuse des dépenses et une amélioration du recouvrement des recettes fiscales.

4 - Une orientation favorable au profil des agrégats monétaire

La situation des institutions monétaires du Sénégal en 2001, comparée à la situation de 2000 se caractérise par une amélioration des avoirs extérieurs nets qui devraient passer de -15,3 milliards en 2000 à 28 milliards en 2001. La masse monétaire progressera de 9,1% et les crédits à l'économie devraient se situer à 18,8% du PIB, ce qui traduit une bonne tenue des avoirs extérieurs nets et une maîtrise des crédits à l'économie.

5 - Une amélioration du profil de la dette ramenée à un niveau plus viable

Concernant la dette publique, le Ministre a souligné qu'en fin décembre 2000, aucun arriéré de paiement intérieur ou extérieur n'a été constitué. A partir de l'année 2001, avec l'éligibilité du Sénégal depuis juin 2000 à l'initiative PPTE renforcée, mise en place par le comité intermédiaire du FMI et le comité de développement de la Banque Mondiale, le profil de la dette extérieure devrait être ramené à un niveau plus viable. L'objectif de cette initiative est de ramener à des niveaux plus soutenables, la dette extérieure des pays les plus pauvres.

Concernant la situation sociale, son examen a fait ressortir essentiellement une dégradation des indicateurs.

L'enquête sur les priorités (ESP) a montré une accentuation de la pauvreté au Sénégal, 33% des ménages sénégalais vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 1991. Ce pourcentage est passé en 1995 à 58%, soit plus de 65% de la population sénégalaise selon les données de l'Enquête Sénégalaise auprès des ménages. Le rapport 2000 du PNUD sur le développement humain a classé le Sénégal au 155^{ème} rang sur 174 pays, avec un indice de développement humain (IDH) de 0,416 faisant ainsi du Sénégal l'un des 20 pays les plus pauvres du monde et son intégration dans le groupe des pays les moins avancés (PMA).

Malgré les nombreux efforts consentis pour promouvoir les services sociaux de base (augmentation des budgets de l'éducation et de la santé), le Sénégal reste encore très loin des normes de l'Initiative 20/20 qui recommande que 20% des dépenses publiques et de l'aide publique au développement soient alloués aux secteurs sociaux de base afin d'atteindre un taux de développement humain (TDH) de 5%. Or d'après la dernière étude d'évaluation de l'initiative, les dépenses sociales ne représentent que 11,2% des dépenses de l'Etat, alors que le TDH n'est que de 2%.

Dans le domaine de l'éducation, les taux de scolarisation augmentent mais restent encore faibles. Celui de l'élémentaire se situe à 68,3% (l'un des plus faibles en Afrique subsaharienne), alors qu'au niveau du secondaire et du supérieur, il est respectivement de 22,9% et 8%. L'analphabétisme continue encore de toucher 60% des Sénégalais âgés d'au moins 20 ans.

Concernant la santé, la mortalité infantile et maternelle ainsi que la couverture sanitaire restent encore à des niveaux inacceptables. Les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile se situent respectivement à 70 et 145 pour mille. De même, sur 100 000 femmes qui donnent naissance à un enfant, 510 meurent. En ce qui concerne les infrastructures de santé, les investissements n'ont pas pu suivre le rythme d'accroissement rapide de la population (2,7% par an). Avec 28 litres par habitant et par jour, dans le milieu rural, le Sénégal est très loin de la norme de l'OMS qui est de 35 litres par habitant et par jour. Le niveau actuel ne parvient à satisfaire que 54% de la demande rurale.

En ce qui concerne l'agriculture, le Ministre fait souligner qu'elle ne contribue qu'à hauteur de 10% à la formation du produit intérieur brut alors qu'elle emploie plus de 54% de la population totale. Cette situation s'explique par la faiblesse des rendements agricoles à travers les techniques culturales utilisées, le manque de diversification des activités mais également par la forte dépendance du secteur à la pluviométrie.

L'état des lieux ainsi établi, atteste du caractère éminemment structurel des handicaps de l'économie sénégalaise et dont la résolution requiert beaucoup de détermination et de persévérance dans les politiques mises en œuvre.

C'est pourquoi, dira le Ministre, le Gouvernement s'est engagé à atteindre à brève échéance des taux de croissance suffisamment forts et compatibles avec une réduction significative de la pauvreté et à atteindre les sept objectifs internationaux en matière de développement économique et social.

Ces objectifs visent à :

- réduire de moitié la proportion de la population vivant dans la pauvreté extrême à l'horizon 2015.
- scolariser tous les enfants dans l'enseignement primaire à l'horizon 2015.
- autonomiser les femmes en éliminant les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire à l'horizon 2005 ;
- réduire de trois quarts les taux de mortalité liée à la maternité à l'horizon 2015 ;
- mettre les services de santé génésique à la disposition de tous ceux qui en ont besoin à l'horizon 2015 ;
- appliquer des stratégies nationales axées sur le développement durable à l'horizon 2005, de manière à réparer les dommages causés aux ressources environnementales à l'horizon 2015 ;

II – STRATEGIE A COURT ET MOYEN TERMES :

Les orientations que le Gouvernement compte mettre en œuvre à partir de 2002, s'articulent autour des points suivants :

- réforme de l'administration ;
- réforme structurelle et sectorielle ;
- lutte contre la pauvreté

Concernant la réforme de l'administration, il s'agira d'assurer un rendement de l'impôt tout en respectant le principe de l'équité fiscale. Le Gouvernement s'attachera, en outre, à parachever rapidement le vaste programme d'informatisation de la Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID), la Direction Générale des Douanes (DGD) et la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT).

Les impôts seront rationalisés et simplifiés grâce à l'introduction d'un impôt synthétique et d'un taux unique de TVA.

Concernant le système budgétaire, en plus du vaste chantier de réformes en cours liées aux directives de l'UEMOA, afin d'harmoniser le droit budgétaire des Etats, le Sénégal s'est engagé dans un processus de mise en œuvre des budgets par objectif dont l'application va démarrer en janvier 2002 dans le secteur de la santé et de l'éducation.

S'agissant des procédures liées à l'investissement privé, un plan d'actions a été mis en application à partir de l'année 2000, sur la base des recommandations d'une étude sur le parcours de l'investisseur. A ce niveau, des réalisations ont été faites.

S'agissant de l'administration judiciaire, en plus du programme de construction et de réhabilitation des cours et tribunaux, d'importantes réformes seront mises en œuvre.

Quant aux collectivités locales, l'Etat va continuer à les appuyer afin de leur permettre de s'acquitter de leur mission de planification et de gestion de développement local.

Concernant le système de la retraite, en raison de la crise qui s'est déjà révélée dans les deux régimes formels de retraite, une réforme majeure sera introduite dans le cadre d'une stratégie globale. A ce titre, la couverture des déficits du régime de retraite spécifique aux fonctionnaires (Le Fonds National de Retraite) se fait au détriment des autres secteurs sociaux.

Quant au système de l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES), le taux de soutien (le nombre de cotisants par bénéficiaire) a chuté de manière aiguë passant de plus de 5 en 1970 à environ 1,5 aujourd'hui.

- Réformes structurelles et sectorielles

Au niveau du secteur primaire, des efforts seront faits dans les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des forêts pour consolider et améliorer les résultats, notamment dans la productivité. Le Gouvernement prépare un document de stratégie opérationnelle et plan-cadre d'actions du secteur agricole.

Plus spécifiquement, le Gouvernement attache une importance stratégique au potentiel agricole de la vallée du fleuve. Des mesures adaptées seront prises

concernant la sécurisation foncière, la politique de financement et d'entretien des infrastructures, l'intensification et la diversification des productions, ainsi que la gestion et l'utilisation équilibrée de l'eau à l'échelle du bassin. Une charte sera élaborée pour encourager davantage l'aménagement des terres irrigables.

Dans le sous-secteur de l'élevage, le Gouvernement s'attachera à lever les contraintes à l'intensification des systèmes de réduction à travers la gestion durable des terroirs pastoraux et par la généralisation de la pratique des réserves fourragères. L'assainissement du circuit de commercialisation du bétail et de la viande, ainsi que la relance des programmes d'amélioration génétique dans des centres de recherche zootechniques réhabilités seront également privilégiés.

S'agissant de la pêche, l'Etat va adopter de nouvelles conditions d'accès aux ressources halieutiques et renforcer les dispositions de suivi, de contrôle et de surveillance des ressources et des zones de pêche. Les réformes vont porter aussi sur la rationalisation des activités de production et de commercialisation en aménageant des sites de débarquement et en créant des infrastructures adéquates. Seront également mises en œuvre des lignes de crédit appropriées et une politique de valorisation de la production. Un programme de formation bien orientée sera élaboré et mis en exécution. Le développement de l'aquaculture sera promu.

Pour la sécurisation du financement du monde rural, l'Etat renforcera son intervention à travers le fonds de garantie, de bonification et de calamité dont la gestion se fera de manière concertée avec les producteurs ruraux.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, la priorité sera donnée à l'éducation de base, avec comme objectif, d'obtenir la scolarisation universelle en 2008, d'atteindre un taux intermédiaire d'environ 75% en 2002 et de faire effectuer à l'horizon 2015, au moins dix ans de scolarité à plus de la moitié des jeunes de notre pays. Le Programme décennal de l'Education et de la Formation, qui constitue le cadre de mise en œuvre de la politique éducative, a tracé des axes stratégiques pour atteindre ces objectifs.

L'alphabétisation en langues nationales sera fortement développée. L'éducation préscolaire connaîtra une nouvelle impulsion dans les villes comme dans les villages où des formes plus adaptées de prise en charge de la petite enfance seront développées (cases des tout petits). L'enseignement technique et professionnel sera fortement développé. Après le Centre Universitaire Régional (CUR) de Bambey, d'autres centres seront créés dans toutes les régions du pays pour prendre en charge les élèves, dans les filières académiques et des filières professionnalisées et mieux adaptées aux besoins des entreprises.

S'agissant du secteur de la santé, l'état des lieux fait à l'occasion des assises nationales tenues à Dakar les 4 et 5 juillet 2000, a permis de tracer les lignes de réforme majeures dans le sens de l'amélioration des performances du système sanitaire. Dans le cadre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), le Programme de Développement Intégré de la Santé (PDIS) est en train d'être mis en œuvre pour atteindre un certain nombre d'objectifs de moyen terme.

Les dotations budgétaires du secteur de la santé continueront d'être renforcées afin d'atteindre en 2002 la norme de 9% recommandée par l'OMS.

Le Gouvernement poursuivra la construction d'hôpitaux dans les zones urbaines, de centres et de postes de santé dans les zones les plus reculées. Certains hôpitaux seront érigés en établissements publics de santé et la Pharmacie Nationale d'Approvisionnement changera de statut et aura une autonomie de gestion.

La politique de recrutement d'agents et de formation se poursuivra pour résorber le déficit en personnel médical.

Concernant l'emploi, une dimension portant sur la promotion de l'emploi sera insérée dans tous les programmes économiques et sociaux.

Le fonds national de promotion de la jeunesse doté d'un budget de 2 milliards par an et coordonné par le Ministre de la Jeunesse, de l'Environnement et de l'Hygiène Publique est en cours d'exécution dans tout le pays.

Dans le cadre du plan d'action pour l'emploi, un projet de mise en place d'un système d'Information sur le marché de l'Emploi a été initié pour identifier et quantifier les demandeurs d'emploi. Deux autres projets portant sur le fonds national d'action pour l'emploi, d'une part, et sur la convention Etat-Employeurs d'autre part, seront opérationnels.

Concernant l'Habitat, le Gouvernement veillera à promouvoir une politique de l'habitat. Il s'agira d'encourager la promotion immobilière privée. Pour aider les sénégalais, surtout les plus démunis, à se loger dans des conditions acceptables tout en respectant les normes en matière d'urbanisme et d'architecture, il sera mis en place des lignes de crédit concessionnelles, en plus de l'épargne logement et de l'offre de crédit par les banques.

L'accès de chaque sénégalais à l'électricité, à des coûts accessibles participe aux priorités du Gouvernement. Les énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire et l'énergie éolienne, seront promues dans les zones

rurales. L'Agence Sénégalaise de l'Electrification Rurale (ASER) sera dotée de moyens suffisants. D'importantes mesures sur les équipements de production d'électricité seront prises pour mettre fin aux délestages.

S'agissant de l'accès à l'eau potable, l'Etat renforcera le programme de construction de forages dans les communautés rurales et dans les villages les plus petits et les plus éloignés du pays. Pour augmenter les disponibilités en eau potable, le programme de réalisation de bassins de rétention et de retenue collinaire a été mis en œuvre. Par ailleurs, le Gouvernement travaille sur un plan directeur d'hydraulique rurale et de gestion des ressources en eau du Sénégal. Parallèlement, le programme de développement de l'hydraulique urbaine se poursuivra. L'Etat a déjà mis en œuvre un nouveau programme de branchements sociaux plus large, plus accessible et moins onéreux pour les populations dans les quartiers les plus éloignés de Dakar.

Le Gouvernement a également décidé de promouvoir des systèmes d'évacuation des eaux usées pendant la saison des pluies à travers des opérations pilotes.

S'agissant de la lutte contre les inondations, le Gouvernement a mis en place la Commission Nationale de Gestion Prévisionnelle des Inondations (CONAGPI) coordonnée par le Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire qui a pour mission de définir et de proposer au Gouvernement une stratégie globale de lutte contre les inondations.

Dans le secteur du transport, les objectifs retenus dans le cadre de la Nouvelle Lettre de Politique Sectorielle des transports seront poursuivis. Il s'agira surtout du développement des capacités nouvelles dans des domaines encore insuffisamment exploités (routes rurales, cabotage, transport fluvial) et de l'appui à l'intégration sous-régionale et la promotion d'une plus grande participation du secteur privé, notamment en ce qui concerne le financement des infrastructures de transport. En ce qui concerne le transport urbain, le renforcement du parc d'autobus de la société « Dakar Dem Dik », la mise en œuvre du Projet de Mobilité Urbaine ainsi que le renforcement du Petit Train Bleu devraient permettre d'améliorer sensiblement, la situation du transport dans la région de Dakar.

S'agissant de la sécurité, des efforts importants ont été faits en terme d'équipement de service de la Gendarmerie et du Ministère de l'Intérieur. Ces efforts seront multipliés par une amélioration des conditions de travail des services de sécurité.

- La lutte contre la Pauvreté

En rapport avec le FMI et la Banque Mondiale, l'Etat du Sénégal a entrepris la préparation d'un Document de stratégie de réduction de la Pauvreté(DSRP) qui devra servir de cadre pour la mise en place d'un programme global de réduction de la pauvreté et de croissance et d'utilisation des ressources additionnelles issues de l'allègement de la dette extérieure par l'initiative PPTE. Les ressources additionnelles dégagées par l'allègement de la dette devraient permettre d'accroître de façon substantielle les capacités financières de l'Etat en matière de lutte contre la pauvreté. Les fonds seront donc étroitement liés aux dépenses sociales.

Ainsi, les différentes parties prenantes veilleront à ce que les fonds dégagés par l'initiative PPTE soient alloués aux investissements sociaux et au développement humain. C'est pourquoi, la bonne gouvernance sera l'une des composantes clés de la stratégie de réduction de la pauvreté.

L'Etat stimulera l'expansion des Systèmes Financiers Décentralisés, notamment par la définition d'une politique nationale de micro-finance et par le renforcement du cadre juridique et des moyens de la cellule d'Assistance Technique aux Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit. Par ailleurs, l'accent sera mis sur les stratégies visant à lutter contre la discrimination et les handicaps que rencontrent les femmes, particulièrement en milieu rural. Il s'agira donc, pour les différents intervenants, d'étendre les activités génératrices de revenus aux femmes et de leur offrir plus d'opportunités d'emplois.

III – RESULTATS ATTENDUS A COURT TERME

Au plan de la gestion macro-économique, il est attendu une croissance de 5% en 2002 essentiellement portée par le secondaire (7,5%) et le tertiaire (5%). Celle du secteur primaire est prévue à 2%.

S'agissant de l'inflation en 2002, la stabilité des prix devrait se confirmer et l'indice harmonisé des prix à la consommation, devrait se maintenir autour de l'objectif de 3% souhaité dans le cadre de la surveillance multilatérale.

Concernant les finances publiques, il est prévu le renforcement de la capacité financière de l'Etat. Les recettes devraient progresser de l'ordre de 5,6%, ce qui permet de dépasser le niveau de pression fiscale arrêté dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA, soit 17%.

En matière de recettes non fiscales, l'Etat devrait continuer à recevoir des compensations au titre des accords de pêche dont les montants seront compatibles avec la préservation de nos ressources halieutiques.

Le ratio « masse salariale sur recettes fiscales » sera maintenu dans les limites du plafond de 35% fixé par l'UEMOA, alors que les dépenses en capital sur ressources internes se situeront autour du seuil de 20% prévu par la commission. Par conséquent, il est attendu une amélioration de l'excédent budgétaire de base qui devrait se situer au dessus de 2% du PIB, soit un des niveaux les plus élevés enregistrés depuis la dévaluation de 1994.

En remplacement du découvert statutaire à la BCEAO, l'Etat fera recours sur le plan interne à l'épargne privée par l'émission de bons du Trésor conformément aux nouvelles orientations de l'UEMOA.

Concernant la dette extérieure, l'Etat continuera d'adopter une politique prudente d'endettement et fera également appel à l'épargne extérieure à travers des prêts concessionnels. Les ressources tirées du PPTE feront l'objet au cours du troisième trimestre 2002, d'une loi de finances rectificative permettant de les affecter.

Pour les comptes extérieurs, le déficit du solde courant en pourcentage du PIB devrait légèrement s'améliorer en passant de -7,5% en 2001 à -7,4% en 2002.

Concernant la situation monétaire, le maintien des grands axes de la politique monétaire permettra une meilleure consolidation des réserves de charge et de la maîtrise de l'inflation.

A cet effet, la gestion prudente de la monnaie et du crédit avec une régulation indirecte axée sur les taux d'intérêts et les réserves obligatoires sera poursuivie.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

Après la présentation du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, un débat s'est instauré. Après avoir salué l'opportunité du débat d'orientation budgétaire et souhaité sa pérennisation, les commissaires ont fait des

observations, des suggestions, des remarques et posé des questions aux Ministres des Finances et du Budget.

En ce qui concerne les remarques et observations, certains commissaires, comparant le rapport qui nous est présenté à celui de 1999 sur les orientations budgétaires, ont estimé qu'il n'y a aucune différence pour dire qu'on est dans une dynamique de continuité alors qu'on nous parle de rupture.

D'autres, ont par contre souligné qu'il y'a bel et bien rupture surtout dans la démarche caractérisée par: le langage de la vérité, vérité des chiffres, diagnostic sans complaisance de la situation économique, mise en œuvre des audits etc.

Au titre des questions, les commissaires en ont posé beaucoup et qui ont tourné autour des points suivants:

**: Le rôle et la place de l'agriculture dans notre économie*

Les Commissaires estiment que la contribution du secteur agricole à la formation du PIB de 10% est insuffisante alors qu'il utilise environ 70% de la population active.

Que faut-il faire pour sortir de la situation actuelle, pour impulser une nouvelle dynamique d'agriculture, de politique de prix et d'accompagnement au monde rural?

Concernant la politique agricole, le problème foncier a été posé.

S'agissant du désengagement de l'Etat, les Commissaires ont demandé au Ministre de donner des explications claires sur ce que compte faire le Gouvernement et sur les mesures d'accompagnement pour la filière arachidière. En ce qui concerne la diversification, certains ont estimé qu'elle doit se faire de manière très prudente.

Un commissaire a interpellé le Ministre sur la baisse du prix de l'arachide à 125 Frs pour la prochaine campagne agricole, décidée par le comité national interprofessionnel chargé de la fixation des prix de l'arachide. Il s'agit là d'un engagement très fort de la part des paysans réunis dans l'interprofession, d'accepter volontairement la baisse du prix de l'arachide. Mais en contre-partie, ils souhaitent que le prix soit payé au comptant à la pesée.

Le problème de l'enclavement de la zone NORD, particulièrement de l'île à MORPHILE a été soulevé.

Toujours dans le secteur primaire, certains ont déploré la faiblesse de la contribution de l'élevage. A ce propos, le problème du vol de bétail a été soulevé. Un commissaire a demandé au Ministre si le projet d'insémination artificielle a été abandonné. Le problème de l'analphabétisme en tant que facteur bloquant pour une modernisation de l'agriculture a été soulevé.

* La lutte contre la pauvreté a beaucoup retenu l'attention des commissaires qui ont apprécié la sincérité dans le constat contenu dans le rapport et demandé au gouvernement des réformes très fortes dans sa croisade contre cette paupérisation des populations. Un commissaire a souligné que la pauvreté est féminine et a demandé au Ministre d'étudier la possibilité d'alléger les conditions d'accès au crédit pour les femmes.

Un autre a suggéré d'articuler la lutte contre la pauvreté à la politique générale, de réhabiliter la Fonction publique et de donner un statut meilleur aux travailleurs.

Un autre a demandé au Ministre de l'édifier sur les éléments d'appréciation du calcul du taux de seuil de pauvreté.

* L'emploi a été aussi au cœur des préoccupations des commissaires qui ont interpellé le Gouvernement sur l'acuité de ce fléau.

* L'inflation est souvent revenue dans les interventions.

680 → 75% Au niveau de l'éducation, certains ont estimé que les moyens les plus importants doivent être mis dans le secteur de l'éducation. Ils ont estimé que 75% de taux de scolarisation, c'est bien, mais c'est peu pour le Sénégal qui a eu sa première école en 1817. Le gap entre les garçons et les filles doit être corrigé. L'orientation du Gouvernement est de pousser vers une éducation de masse, mais est-ce-que les infrastructures scolaires à l'heure actuelle permettent d'accompagner cette volonté?

* En ce qui concerne la santé, les commissaires ont interpellé le Ministre sur le taux de mortalité à l'accouchement. 510 sur 1000, c'est trop. Que compte faire le Gouvernement pour protéger les femmes à l'accouchement ? Certains ont apprécié l'effort qui est en train d'être fait en ce qui concerne les infrastructures sanitaires afin d'atteindre les normes de l'OMS. Mais le problème de fond c'est un problème d'accessibilité des populations aux soins de santé.

Un commissaire a posé le problème de solidarité nationale au profit de certains malades (Hémophilie - Sida - Cancer - Cardiaque). Il a demandé au Gouvernement de prendre en charge ces malades ou d'alléger leur fardeau.

* L'inflation est souvent revenue dans les interventions. Certains ont émis des doutes sur la capacité de l'Etat à maintenir l'indice harmonisé des prix à la consommation autour de l'objectif de 3% souhaité dans le cadre de la surveillance multilatérale.

* Les comptes extérieurs n'ont pas été épargnés.

* Concernant l'indice de développement humain (IDH), certains commissaires ont demandé le classement du Sénégal pour l'année 2001.

* S'agissant de la privatisation des sociétés SONACOS, SENELEC, SN POSTE, un commissaire a estimé que c'est gênant de mettre des fonds publics dans ses sociétés pour ensuite les revendre.

* L'environnement juridique et judiciaire a fait l'objet d'interrogation.

* Les commissaires ont interpellé le Ministre sur les raisons de la baisse prévisionnelle du taux de croissance à 5% en 2002.

* S'agissant du transport, ils ont posé des questions sur la société « DAKAR DEM DIKK », notamment sur son statut et sur les difficultés par rapport à la mobilité urbaine. Le problème des bus chinois a été soulevé.

* La bonne gouvernance a été abordée. A ce titre, il a été demandé au Ministre de tout mettre en œuvre pour lutter contre les lenteurs administratives et de poursuivre les audits.

* Concernant le secteur de l'énergie, les commissaires ont posé le problème de l'accès des sénégalais à l'électricité à des coûts supportables. Le renforcement des moyens de l'ASER a été apprécié. Un commissaire a demandé au Ministre des assurances pour la prise en charge par l'Etat des factures d'électricité des collectivités locales.

* Certains commissaires ont interpellé le Ministre sur l'omission de certains secteurs tels que le tourisme, la culture et la défense.

* Le sport aussi a fait l'objet d'interrogation. Un commissaire a mis l'accent sur le retard que connaît le Sénégal, en matière d'infrastructures sportives.

*. S'agissant de la décentralisation, les commissaires ont posé le problème des incidences financières sur les nouvelles entités régionales qui vont naître.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

A la suite de toutes ces interventions, le Ministre a pris la parole pour se féliciter du dialogue qui se déroule actuellement et qui renforce assurément la collaboration de l'Assemblée Nationale avec le Gouvernement.

Après avoir fait le point sur la définition du contenu à accorder au débat d'orientations budgétaires, il a répondu aux nombreuses questions posées par les commissaires.

Sur le débat, continuité – rupture, le Ministre dira que la continuité ne peut pas manquer car le Sénégal a pris des engagements. Par conséquent, c'est dans la démarche, la manière de faire qu'il y'a rupture.

Concernant l'assainissement financier (SENELEC- POSTE –SONACOS), ces questions devraient être renvoyées aux débats budgétaires avec les Ministres concernés.

S'agissant du déficit de la SONACOS, le Gouvernement a estimé avec les travailleurs et les partenaires au développement, que le déficit serait de 65 milliards alors que d'autres ont estimé le déficit à 48 milliards :

Nous avons choisi de partir des hypothèses les plus pessimistes, dira le Ministre.

*Pour expliquer l'historique de ce déficit, le Ministre fera remarquer que le prix international de l'huile d'arachide a quelques fois creusé l'écart avec le prix au producteur. Le niveau de récolte de 1 million de tonnes pose problème, dans la mesure où la capacité de production de nos usines ne permet pas d'acheter, de triturer et de vendre 1 million de tonnes sur le marché international sans une baisse drastique des prix. Il y'a aussi la vétusté et l'obsolescence du matériel de la SONACOS, ainsi que les coûts de production très élevés. Il s'y ajoute le problème d'organisation de la filière.

* Le Gouvernement a estimé que c'est en assainissant d'abord l'entreprise SONACOS sur le plan financier et la filière en prenant les bonnes décisions que nous pourrions vendre l'outil sans sacrifier les producteurs. L'Etat a aussi décidé, pour répondre à une question qui a été posée, de ne pas administrer les prix mais de laisser les professionnels de la filière du secteur, déterminer les prix de l'arachide. Et au besoin, l'Etat viendrait en appoint, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, pour essayer de stabiliser les revenus des producteurs. Une autre mesure prise par l'Etat concerne la réduction des coûts de transport et d'intermédiation. Ces coûts d'intermédiation pourraient être ramenés de 20 CFA à 15, voire 10 CFA.

* Concernant la politique de diversification, le Ministre dira qu'il s'agit d'une vision à long terme. Le Gouvernement a toujours mené une politique de diversification. Il va la continuer mais en mettant d'autres ~~structures~~ ^{structures} telles que les bassins de rétention, les retenues collinaires qui étaient déjà prévus et en essayant d'investir dans la mesure du possible dans les structures de conservation pour résorber les déperditions en matière de culture.

* S'agissant de la filière énergétique, le Ministre dira que la SENELEC a eu un déficit de 40 milliards en fin juin. Avec les mesures préconisées pendant le 2^{ème} semestre, le déficit ne sera peut-être que de 1 milliard.

La privatisation de ces sociétés : SONACOS et SENELEC nécessite l'injection d'argent frais dans ces entreprises, ce qui permettrait à la fois de les assainir et d'éviter la crise systémique dans le système bancaire.

Le Ministre fera remarquer que si nous n'assainissons pas ces filières, nous n'aurons peut-être la même crise que pendant les années 89/90, mais que nous risquons de compromettre irrémédiablement la prochaine campagne agricole, la privatisation de ces structures mais aussi la viabilité des entreprises qui sont dans ces secteurs telles que les sociétés pétrolières qui risquent de ne plus pouvoir importer du pétrole avec toutes les conséquences qui en découleront.

En ce qui concerne la Poste, le Gouvernement n'a pas encore pris la décision de prendre en charge le déficit. Il envisage de prendre certaines mesures qui permettraient d'équilibrer cette société. Il est envisagé l'autonomisation du centre des chèques postaux et la création d'autres produits nouveaux. Nos partenaires au développement nous accompagnent dans la prise en charge de ces déficits, a souligné le Ministre avec satisfaction.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,

Toujours au titre des questions des commissaires, le Ministre a répondu aux interpellations ci-après :

* Critères d'appréciation du seuil de pauvreté : le Ministre a souligné qu'il s'agit de critères connus sur le plan international. C'est par rapport à un seuil de consommation de calories qui doit être de 2 400 calories par jour.

* Sur le vol de bétail, dira le Ministre, nonobstant les moyens mis à la disposition de la gendarmerie qui ont d'ailleurs augmenté, la volonté du Gouvernement s'est toujours heurtée au refus des populations de marquer leur bétail.

* Concernant le taux de scolarisation, le Ministre a rappelé que le Gouvernement depuis quelques années, construit 1 000 classes par an sur fond propre et 1 000 classes par financement extérieur.

* Sur le problème de la mortalité, le Ministre suggère de renvoyer cette question au débat budgétaire avec le Ministre concerné. Selon la norme OMS, la Santé requiert 9% du budget de fonctionnement. Nous pensons atteindre cet objectif en 2002, dira le Ministre.

Concernant les infrastructures sanitaires, l'année dernière, l'Etat avait mis 9 milliards dans le budget contre 3 milliards en 1999.

* S'agissant de l'électrification rurale, depuis longtemps, le Gouvernement met en place dans le BCI un crédit de 2 milliards. Mais à cause des difficultés de la SENELEC, l'électrification rurale n'a pas pu s'opérer valablement. La mise en place de l'agence sénégalaise pour l'électrification rurale (ASER) permettra de pallier cette défaillance. A l'instar des autres années, au moins 2 milliards seront mis en place dans le cadre du BCI pour l'électrification rurale.

* Sur la lutte contre la pauvreté, le Ministre fera remarquer que le Gouvernement en a fait une question centrale. La demande sociale est fortement prise en compte dans le document. Nous avons constaté qu'il fallait lutter contre l'inflation en essayant de mettre la pression sur le prix. Malgré les quelques augmentations de prix, le Gouvernement essaye par des mesures d'accompagnement, à chaque fois que cela est possible, de mettre la pression sur les prix pour éviter que leur augmentation affecte le taux d'inflation. Par

ailleurs, l'Etat a procédé à la mobilisation de ressources à un niveau jamais atteint. L'année dernière, dira le Ministre, lorsque nous annoncions ici les objectifs de recettes, beaucoup de députés étaient sceptiques. Mais heureusement, à l'heure actuelle, nous avons pu non seulement atteindre les objectifs de recettes mais aussi comprimer les dépenses pour éviter la gabegie. En terme d'objectifs de recettes, le Sénégal est le seul pays à avoir atteint le seuil de 17% déterminé dans le cadre de l'UEMOA comme critère de convergence. Par conséquent, il y'a de bonnes perspectives en matière financière.

* Concernant le régime foncier, fera remarquer le Ministre, il y'a des différences entre les zones qui font que la même législation ne peut pas s'appliquer à toutes les zones. L'Etat pense opter pour un système mixte qui permet d'avoir un régime foncier adapté à toutes les zones .

* Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté pour la population féminine, le Ministre dira que des stratégies spécifiques seront mises en place pour les femmes en rapport avec les réalités de notre environnement.

* S'agissant toujours de l'allègement des critères d'accès au crédit pour les femmes, le Ministre a souligné que des systèmes financiers décentralisés particulièrement les mutuelles d'épargne et de crédit, sont mis en place de manière régulière.

* Sur le ratio masse salariale sur recette fiscale, il ne faut pas perdre de vue que les ratios sont différents d'un organisme à un autre. La banque mondiale le fixe à 40% et l'UEMOA à 35%. Actuellement, le Sénégal est à 32%. Mais ce ratio, dira le Ministre, n'est pas le seul critère de référence. Le nombre de fonctionnaires est un critère important. Le Gouvernement s'était engagé à le limiter à 67 000.

Il est vrai que des économies peuvent être faites dans le cadre macro-économique qui pourrait éventuellement servir à l'amélioration des conditions des fonctionnaires. Mais il y'a aussi d'autres priorités. Nous devons peut-être régler la question du FNR et de l'IPRES qui est une question centrale et qui préoccupe la totalité des travailleurs qui s'inquiètent plus ou moins de leur avenir en tant que retraités.

* Sur la fiscalité de l'habitat social, le Ministre dira qu'il a pris bonne note.

Monseigneur le Président,
Messieurs les Ministres,

A la suite du Ministre des Finances, le Ministre du Budget a pris la parole pour des compléments d'informations.

* Sur le FNR et l'IPRES, le Ministre expliquera les raisons qui ont poussé l'Etat à s'engager dans un processus de réforme des pensions. La première, c'est l'accumulation de déficits systématiques du FNR : 4,5 milliards en 1999 ; 6,5 milliards en 2000 et une prévision de déficit de 9 milliards pour 2001.

La deuxième raison concerne la dégradation du taux de soutien. Ce taux de soutien qui était de 5 cotisants pour un retraité à l'origine, est tombé à ⁹² ~~91~~ cotisant pour un retraité. Pour trouver des solutions dira le Ministre, le Gouvernement a entrepris des concertations avec les partenaires sociaux.

Concernant la réforme du système de pension, le Gouvernement veut proposer un système alternatif de capitalisation volontariste ou forcé dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux.

* Sur le problème de l'habitat social, l'élaboration d'une lettre de développement du secteur est en cours et sera finalisée d'ici le 15 septembre. Tous les acteurs du secteur sont associés à l'élaboration de cette lettre. Dans le cadre de sa politique de mise en disposition de terrains viabilisés, l'Etat compte mettre à la disposition des populations 20 000 parcelles, l'objectif dans le cadre de l'habitat II est de 10 000 parcelles par an.

* Sur la date de l'arbitrage du budget par le Premier Ministre, le Ministre dira que l'Etat respectera les délais républicains.

* Sur le problème de nombreux bons de rejet sur les dépenses de fonctionnement, il y'aura forcément rejet précise le Ministre si nous voulons avoir une politique budgétaire vertueuse. Concernant le problème précis des bons provisoires, le Ministre renvoie à l'article 18 de la loi de finances.

Concernant le problème de découvert à la banque centrale, le Ministre rassure qu'il n'y a vraiment pas de problème à ce niveau. La confusion qu'il ne faudra pas faire c'est que l'équilibre budgétaire n'est pas l'équilibre de la trésorerie. Il y'a forcément décalage entre budget et trésorerie. C'est pour faire face à ce problème, que dans les statuts de la banque centrale, à travers l'article 16, les Etats avaient aménagé un dispositif pour avoir de la trésorerie et faire face à certaines opérations.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

Voilà les préoccupations essentielles exprimées par les commissaires à l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire pour la loi de finances 2002 et les réponses que le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan et Monsieur le Ministre Délégué au Budget leur ont apportées.